

#8 | SALON DU CHEVAL ANGERS

9.10.11 **NOVEMBRE** 2024

Dossier Pratique Technique de l'Exposant

Destination Angers, certifiée ISO20121, s'engage dans une démarche d'amélioration continue pour l'éco-responsabilité de ses événements.

Retrouvez nos engagements sur destination-angers.com #destinationangers #Sdcangers #rse #ISO20121 #visitangers



DESTINATION ANGERS - Parc des Expositions - Route de Paris
49044 ANGERS CEDEX 01
www.salon-cheval-angers.com - Tél : 02 41 93 40 40

**DESTINATION
angers**

SOMMAIRE

GÉNÉRALITÉS

Horaires et accès visiteurs	P.5
Hébergement, Restauration.....	P.5
Accueil exposants, Commissariat Général	P.6
Vos interlocuteurs.....	P.6
Parkings exposants et prestations : deadline à retenir	P.7
Plans du Salon.....	P.8-9

ÉQUIPEMENT DE VOTRE STAND

Stand équipé - Stand Tourisme - Club Équestre, Stand à la carte, Stand nu, Stand Art & Culture, Stand "Capsule Innovation" by Hippolia.....	P.11
Electricité, Elingage, Moquette.....	P.12
Nettoyage, Connexion internet.....	P.13
Liste des prestataires.....	P.14-15

MONTAGE - DÉMONTAGE

Ebadges, Horaires, Accès, Démontage	P.17
Livraison de marchandises.....	P.18
Levage manutention	P.18

PENDANT LE SALON

Ebadge exposant.....	P.20
Restauration	P.20
Distributeur de billets.....	P.20

RÉGLEMENTATION

Règles de sécurité et d'hygiène, Chiens	P.22
Gestion des déchets, Gardiennage	P.23
Commission de sécurité	P.24
Documents de sécurité incendie à fournir.....	P.25
Affichage des prix	P.26-27

BON DE COMMANDE &

FORMULAIRES TECHNIQUES

Bon de commande complémentaire	P.29
Croquis de positionnement électrique	P.30
Demande d'Elingage	P.31

EN CAS D'ACCIDENT OU

D'INCENDIE.....	P.32
-----------------	------

MÉMENTO	P.33
---------------	------

LES ENGAGEMENTS RSE DU SALON DU CHEVAL

L'ÉCO-RESPONSABILITÉ, AU CŒUR DU SALON DU CHEVAL DANS LE CADRE DE LA CERTIFICATION ISO 20121 DE DESTINATION ANGERS

En tant qu'organisateur ou accueillant des événements professionnels et grand public, Destination Angers s'engage au quotidien dans une politique de management responsable de ses activités. Cette volonté s'inscrit pleinement en cohérence avec la politique de transition écologique de notre territoire, notre positionnement Ville nature et dans une optique d'amélioration continue.

Retrouvez nos engagements sur destination-angers.com dans le cadre de notre certification ISO20121.



Le Salon du Cheval, événement phare organisé par Destination Angers, s'inscrit dans cette démarche de développement durable.

Nous invitons chacun des exposants à participer pleinement à cette démarche de développement durable et à nous communiquer ses initiatives afin qu'elles puissent être valorisées.

Et nouveau en 2024 : le Salon du Cheval d'Angers est candidat au label EquuRES.

Ce label valorise les pratiques durables dans la filière équine et le bien-être animal, reflétant ainsi notre engagement à respecter l'environnement et à garantir des conditions d'accueil optimales des équidés.



Vous allez retrouver ce pictogramme sur plusieurs pages dans ce dossier pratique. Il fait référence à nos prestataires proposant des prestations / solutions éco-responsables, à toutes celles mises en place par le Salon du Cheval et à toutes les bonnes pratiques à adopter pour vous engager à nos côtés sur ce sujet.

MEMENTO - BONNES PRATIQUES

Comment s'engager aux côtés du Salon du Cheval : toutes vos initiatives comptent !

VENIR AU SALON DU CHEVAL

Le saviez-vous ?

En moyenne, un trajet de 100 kms en voiture en France émet 20 kg CO2.

Un trajet en train émet 94 fois moins de CO2 que le même trajet en voiture (pour 1 personne).

- Si vous en avez la possibilité, covoiturez sans modération ! (plateforme de covoiturage [Ouestgo.fr](https://ouestgo.fr)).
- Pensez à covoiturer avec vos collègues pour vous rendre à l'hôtel !
- Utilisez les transports en commun (bus à proximité).

Pour plus d'informations, voir page 5.

POUR VOTRE STAND

- Privilégiez la récupération, la mutualisation, la location pour votre stand
- Privilégiez des supports de communication non datés (pour réemploi)
- Evitez les flyers papier en libre-service
- Privilégiez l'impression sur papier recyclé
- Evitez les goodies, sauf s'ils sont utiles et réutilisables
- Optimisez l'éclairage de votre stand :
 - Pensez à éteindre en quittant votre stand
 - Demandez à votre prestataire de stand un éclairage LED
- Limitez au maximum les emballages
- Assurez-vous du bon respect des règles de base de sécurité de vos équipes pendant le montage et le démontage

AIDEZ-NOUS À TRIER ET RECYCLER VOS DÉCHETS !

- Différents flux de tri sont à votre disposition sur la zone logistique du site (parking exposants, accès portail 3).

Merci de respecter les consignes affichées. Voir détails page 23.

Merci pour votre collaboration !

GÉNÉRALITÉS

HORAIRES DU SALON	P.5
ACCÈS AU PARC DES EXPOSITIONS	P.5
HÉBERGEMENT / RESTAURATION	P.5
ACCUEIL DES EXPOSANTS	P.6
VOS INTERLOCUTEURS	P.6
PARKINGS EXPOSANTS	P.7
PRESTATIONS : DEADLINE À RETENIR	P.7
PLAN D'ACCÈS AU SITE MONTAGE/DÉMONTAGE ET PENDANT SALON	P.8
FLUX CHEVAUX À L'INTÉRIEUR DU SITE PENDANT SALON	P.9

HORAIRES & ACCÈS VISITEURS

Le Salon du Cheval se déroulera dans les halls Amphitéa, Grand Palais, Novaxia, Hall C, Ardésia et Hall B du Parc des Expositions d'Angers, les :

- **Samedi** 9 Novembre de 10h à 20h A noter : fermeture de l'Amphitéa à 18h00 en raison de la répétition générale "Étoiles Équestres"
- **Dimanche** 10 Novembre de 10h à 20h A noter : fermeture de l'Amphitéa à 19h00 en raison de la soirée-spectacle "Étoiles Équestres"
- **Lundi** 11 Novembre de 10h à 18h

Les visiteurs accéderont au salon par : le hall Grand Palais (entrées 1 et 2), et le Hall C (entrée 4)

ACCÈS AU PARC DES EXPOSITIONS

ROUTE

Accès direct en provenance des autoroutes :

Sortie n°15

A 11 (Paris-Nantes)

A 85 (Tours - Saumur - Angers)

A 87 (Cholet-Niort)

COORDONNÉES GPS

PARC DES EXPOSITIONS

Commune Verrières-en-Anjou

Longitude : 00°29'43" OUEST

Latitude : 47°29'52" NORD

PMR

Des places réservées pour les personnes à mobilité réduite sont mises à disposition sur le Parking Officiel du Parc des Expositions.

Des fauteuils roulants sont à disposition au Commissariat Général du Salon

- **TAXI** : Allo Angers Taxi. Tél. 02 41 87 65 00

- **TRAIN** : par TGV (1h30 de Paris)

- **VEHICULE EN LOCATION**
AVIS , Gare d'Angers - Tél. 0 820 61 16 82

- **BUS**
Bus - IRIGO - Arrêt Parc Expo
Ligne 4 - Direction Parc Expo

- **COVOITURAGE**
Pensez à covoiturer avec vos collègues pour vous rendre à l'hôtel !
(plateforme de covoiturage [Ouestgo.fr](https://www.ouestgo.fr))



HÉBERGEMENT

Pour votre hébergement (hôtel, chambre d'hôte, gîte), effectuez votre réservation directement en ligne sur :

www.tourisme.destination-angers.com/organisez/votre-hebergement
ou contactez un conseiller en séjour au : 02 41 23 50 00

Les demandes seront honorées dans la limite des disponibilités.

RESTAURATION

- 1 self dans le Grand Palais
- 1 restaurant dans le Hall C
- 2 restaurants dans Ardésia
- Espaces Food'Trucks et Restauration Rapide dans le Grand Palais et Ardésia

Bars et points sandwichs :

- Grand Palais, allée B
- Grand Palais, allée G
- Hall Novaxia
- Galerie de Liaison
- Hall C et Ardésia

ACCUEIL EXPOSANTS

Le parking exposant (terrasse Grand-Palais - accès portail 3) et les accès exposants seront ouverts au plus tôt à 8h et fermeront le samedi et le dimanche à 21h, et le lundi à 22h30.

Toute l'équipe du Salon se tiendra à votre disposition au Commissariat Général, situé dans le Grand Palais, en face de l'exposition de l'IFCE et Équi-ressources, allée F.

Présentez-vous dès votre arrivée pour :

- toute demande d'intervention particulière (eau, électricité, spots...)
- toute commande supplémentaire (invitations, ebadges exposants...) : toute commande doit être accompagnée d'un règlement

COMMISSARIAT GÉNÉRAL - Hall GRAND PALAIS - Allée F

ouvert du jeudi 7 au lundi 11 novembre

02 41 93 40 30

Jeudi 7	8h30 - 12h30 (à l'administration) 13h30 - 17h30
Vendredi 8	8h - 20h

Samedi 9	8h - 20h
Dimanche 10	8h30 - 20h
Lundi 11	8h30 - 19h

VOS INTERLOCUTEURS

Sophie FOUGERAY, Chef de projet

sophie.fougeray@destination-angers.com ; tél : 02 41 93 40 46

Yves DÉRÉDEC, Chargé d'affaires

yves.deredec@destination-angers.com ; tél : 02 41 93 40 46 / 06 83 32 26 24

Isabelle TAILLANDIER, Assistante administrative et commerciale

isabelle.taillandier@destination-angers.com ; tél : 02 41 93 40 55

Maria POINEL, Responsable des opérations et infrastructures

maria.poinel@destination-angers.com ; tél : 02 41 93 40 40

PARKINGS RÉSERVÉS AUX EXPOSANTS

TERRASSE DU GRAND PALAIS (accès PORTAIL 3)

Le parking exposant "Terrasse du Grand Palais" comptant un nombre de places limité et accueillant les vans et camions des CSO, **UN** macaron parking sera remis **PAR ENTREPRISE** pour y avoir accès pendant la durée du Salon. Il devra être collé de façon **visible** à l'avant de votre véhicule.

Sur présentation de votre macaron, une zone de parking (à côté de la zone de stationnement des vans et camions des CSO) vous sera réservée (dans la limite des places disponibles).

>Vous devez également être muni de votre e-badge ou bracelet exposant.

PARKING 4

Les autres véhicules de l'entreprise pourront accéder à la partie du parking 4 (P4) réservée aux exposants à l'aide de leur e-badge ou bracelet.

Vous pourrez également stationner sur les parkings visiteurs gratuits.

Retrouvez les plans
pages 8 et 9

Merci de votre compréhension !



Un stationnement pour les campings-car est autorisé sur le parking P5.
Ce parking est réservé aux détenteurs de chevaux présents sur le Salon.

Des sanitaires (douches et toilettes) sont mis à disposition sur ce parking, de 20h00 à 8h00 (en dehors de ces horaires, les sanitaires seront fermés).



À NOTER : BORNES DE RECHARGE DE VOITURE ÉLECTRIQUE

Possibilité de recharger votre voiture électrique :



- TESLA SUPERCHARGER : Aire des Portes d'Angers à Verrières-en-Anjou (200 m derrière le Parc Expo)
- ELECTRA : 8 rue de Champfleur - 49124 Saint-Barthélemy-d'Anjou (4km)

PRESTATIONS : DEADLINE À RETENIR

PRESTATIONS	DATES	PAGES
Commande électricité / Positionnement compteur	18 octobre	29 - 30
Nettoyage (Bon de commande complémentaire)		29
Demande d'autorisation élingage et accroches	24 octobre	31
Demande de chariot élévateur		18
Commande de mobilier (cf liste de prestataires)		14-15
Commande plantes / fleurs (cf liste de prestataires)		14-15

Des bons de commande relatifs à ces prestations sont à votre disposition à partir de la page 29. Avant de passer toute commande auprès de nos services, merci de bien vérifier si votre société ne l'a pas déjà effectuée.

ÉQUIPEMENT DU STAND

ÉQUIPEMENT GÉNÉRAL

(stand équipé, stand tourisme & club équestre ; stand à la carte ; stand nu ; stand Art et Culture ; stand "Capsule Innovation" by Hippolia)

P.11

ÉLECTRICITÉ, ÉLINGAGE, MOQUETTE

P.12

NETTOYAGE, CONNEXION INTERNET

P.13

LISTE DES PRESTATAIRES

(mobilier, réserve, décoration florale)

P.14-15

L'équipement et l'aménagement des stands ont été réalisés par le Parc des Expositions d'Angers. N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement complémentaire.

Vous disposez librement de l'emplacement que vous avez loué, tant en ce qui concerne la disposition du matériel exposé que des éléments de décoration annexes. Dans le souci de conserver l'unité et la tenue de la manifestation, nous vous demandons cependant de ne pas dépasser les limites de l'espace qui vous est attribué et de nous consulter pour toute installation excédant une hauteur de 3 mètres.

D'autre part, et pour répondre aux mêmes préoccupations de cohérence, nous vous remercions de ne démonter ni modifier les éléments que nous avons mis en place, tels que bandeaux, enseigne ou moquette.

Nous vous demandons également de veiller à ce que vos collaborateurs soient présents sur leur stand dès l'ouverture du salon et jusqu'à l'heure de fermeture.

STAND ÉQUIPÉ - STAND TOURISME - CLUB ÉQUESTRE

Panneau de fond en contre-plaqué, longueur 3 mètres, hauteur 2,30 mètres, revêtement en tissu gris, classé M1. Cette disposition autorise les fixations par punaises ou agrafes ou accrochage en partie haute. Boulonnage, vissage et grosses pointes sont interdits.

L'épaisseur des cloisons détermine pour chaque module une largeur utile de 2,95 m. Les stands sont implantés directement sur le sol recouvert de moquette noire.

Bandeau : ossature en aluminium laqué gris anthracite Le bandeau doit rester neutre. Interdiction de poser ou de coller quoi que ce soit : textes, sigles, etc...



Enseigne en bois : une par stand

Branchement électrique : 2 Kws

Moquette : couleur noire

Spots : à commander P.29



STAND À LA CARTE

- Les délimitations de stand se feront par un ruban adhésif au sol.
- Il y a des cloisons de séparation entre voisins (voir descriptif cloisons ci-dessus)
- Il n'y a pas de moquette au sol, ni bandeau, ni enseigne, ni branchement électrique, ni spots.

STAND NU

Les délimitations de stand se feront par ruban adhésif sur le sol. Il n'y a ni :

- cloison de fond ou de séparation / • bandeau / • moquette au sol / • enseigne / • branchement électrique / • spots

STAND ART ET CULTURE

Stand d'un minimum de 8 m² (4x2m) comprenant : bandeaux, cloisons avec revêtement tissu M1 de couleur gris clair (voir descriptif cloisons en haut de page), branchement électrique de 2 KW, 1 rail de 3 spots, une enseigne et moquette noire au sol.

STAND "CAPSULE INNOVATION" BY HIPPOLIA

Stand de 6m² (3x2 m) comprenant : cloisons, un branchement électrique de 2 KW pour 2 (prévoir rallonges), 1 enseigne, de la moquette jaune au sol, 1 comptoir d'accueil et un tabouret haut.

ÉLECTRICITÉ

Pour les exposants ayant demandé des branchements électriques, les stands sont équipés d'un tableau comportant deux prises de courant et un disjoncteur différentiel de protection placé d'une manière générale dans l'angle en fond du stand au sol.

La puissance disponible est celle que vous avez souscrite en remplissant votre demande d'inscription.

Si vous avez besoin d'électricité et que vous n'avez encore rien souscrit, reportez-vous au bon de commande page 29.

Si vous souhaitez un emplacement spécifique pour votre compteur, merci de nous indiquer explicitement votre souhait à l'aide du croquis page 30. Il est strictement interdit de modifier par vous-même l'emplacement du compteur.

Cafetière	0,8 à 4 Kw (moyenne 1,5 kw)
Réfrigérateur	0,2 Kw
Ordinateur	0,1 Kw
Aspirateur	1,5 Kw en moyenne
Rail de 3 spots	0,3 Kw

Nous nous réservons le droit de vous facturer un coût de changement d'emplacement de compteur en cas de non précision préalable de l'emplacement souhaité sur votre stand.



Nous vous remercions d'éteindre vos spots en quittant votre stand en fin de journée.

ÉLINGAGE À LA CHARPENTE DES HALLS

Avant toute opération d'accroche, vous devrez obtenir l'autorisation du Parc des Expositions. Le poids total suspendu, le type d'accroche et leur nombre devront être clairement indiqués, ainsi que l'entreprise chargée d'effectuer ces accroches.

Aucune accroche possible dans le hall C.



Sans accord de notre part, votre prestataire n'est pas autorisé à élinguer sur nos structures.

Merci de nous retourner le document page 31.

MOQUETTE

• L'ensemble des stands équipés, stands tourisme, clubs équestres et Art & Culture seront aménagés de moquette noire.



• Il n'y aura pas de moquette d'allée.

• Les sols sont :

dans le Grand Palais et l'Amphitéa en carrelage

dans le hall Novaxia en béton lisse

dans le hall C en bitume

dans Ardésia en carrelage

NETTOYAGE

Nous assurons le nettoyage et l'entretien des allées et des parties communes en dehors des heures d'ouverture du salon.

Si vous ne souhaitez pas procéder vous même au nettoyage de votre stand, nous pouvons vous proposer cette prestation au coût de 4,60 € HT le m² pour la durée du salon. (Cf. bon de commande page 29).



Par ailleurs, un programme de gestion des déchets est mis en place au Salon du Cheval. Nous vous remercions à l'avance de bien vouloir suivre au mieux les consignes qui vous seront remises pour le montage, le démontage, le déroulement du salon et détaillés en page 23.

Tous les soirs, déposez vos déchets de la journée dans l'allée, en bordure de votre stand, en mettant les éventuelles bouteilles de verre à part pour faciliter le tri aux équipes de nettoyage qui les collecteront. Pour les personnes qui souhaitent évacuer leurs déchets pendant la journée, des conteneurs à verre et à déchets divers seront placés à l'extérieur des halls.

Merci à l'avance pour votre collaboration.

CONNEXION INTERNET

Nous mettons à votre disposition une connexion WIFI. **Renseignement au Commissariat Général au moment de votre installation.**

LISTE DES PRESTATAIRES

ACCROCHES SIGNALÉTIQUE BANDEROLES

MASA DIFFUSION Arnaud MASA	Tél : 06 07 28 51 75	arnaud@masadiffusion.fr
SCENGO Eric GOHIER	Tél : 06 50 69 22 54	eric.gohier@scengo.com
ALIVE Jean-Philippe ULLY	Tél : 06 61 68 16 72	jp.ully@groupe-alive.com

ACCROCHES ÉCLAIRAGE SPÉCIFIQUES DE STAND ET MATÉRIELS VIDÉOS

ALIVE Jean-Philippe ULLY	Tél : 06 61 68 16 72	jp.ully@groupe-alive.com
CALIGRAM Jean-Yves CLOCHARD	Tél : 06 17 62 72 88	info@caligram.fr
SCENGO Eric GOHIER	Tél : 06 50 69 22 54	eric.gohier@scengo.com

CONCEPTION DE STAND

GL EVENTS Alexia DELSKI	Tél : 02 40 34 78 99	alexia.delski@gl-events.com
FRANCE EVENEMENT SERVICES Pascal PAROIS	Tél : 02 51 13 90 68	france.evenements.services@orange.fr

DÉCORATION FLORALE

PLANTES JARDINIÈRES	FLOR'ATLANTIC Hervé PLOUX	Tél : 06 80 02 25 99 helene.campagne@gmail.com
	AG-CREATION Arnaud GUIMBRETIERE	Tél : 06 23 14 67 80 info@ag-creation.fr
FLEURS COUPEES	NATURE ACIDULEE Audrey BARRAUD	Tél : 06 61 70 91 54 natureacidulee@orange.fr

IGNIFUGATION

PROTEC'FLAM	Tél : 02 40 90 10 80	
--------------------	----------------------	--

MANUTENTION

LOIRE MAINE MANUTENTION (sans chauffeur)	Tél : 02 41 34 73 33	location@lmm49.com
NEW LOC	Tél : 02 41 57 67 67	angers@newloc.fr

MOBILIER

AMEXPO	Tél : 02 51 12 90 77	contact@amexpo.fr
ALIVE mobilier Ophélie BOUDIER	Tél : 06 58 18 93 58	o.boudier@groupe-alive.com

PERSONNEL INTÉRIMAIRE

ADECCO Virginie TARRET	Tél : 02 41 24 12 50	virginie.tarret@adecco-pme.fr
R.A.S INTERIM	Tél : 02 72 47 00 00	angers@ras-interim.fr

PERSONNEL HÔTES / HÔTESSES

MONDAPAR Dorothee OLIVIER	Tél : 06 38 40 28 04	d.olivier@mondapar.fr
-------------------------------------	----------------------	-----------------------

SIGNALÉTIQUE

AGELIA Quentin MESLIN	Tél : 06 12 42 64 22	q.meslin@agelia.com
IMAGE MEME Sébastien CHIRON	Tél : 02 51 84 35 35	seb@image-meme.fr
ICI Laurent BLET	Tél : 02 41 63 68 09	laurent.blet@com-ici.fr

PLOMBERIE

M. PETITEAU	Tél : 02 41 31 22 40	contact@petiteau-renovation.fr
--------------------	----------------------	--------------------------------

RESERVE

 GL EVENTS Alexia DELSKI	Tél : 02 40 34 78 99	alexia.delski@gl-events.com
---	----------------------	-----------------------------

TRANSPORT RAPIDE / COURSIER

LIBELLULE COURSES Alain MALFÉ	Tél : 07 85 22 96 68	libellulecourses@hotmail.com
---	----------------------	------------------------------

NETTOYAGE - SPOTS - BRANCHEMENTS ELECTRIQUES

Si vous souhaitez cette prestation, reportez-vous au bon de commande à la fin de ce dossier pratique (p.29).

TRAITEURS RÉFÉRENCÉS PAR DESTINATIONS ANGERS

RUFFAULT TRAITEUR www.ruffault.fr	02 40 14 28 69	helene.bellouard@ruffault.fr
RENAUD TRAITEUR www.renaudtraiteur.fr	06 60 88 96 08	b.leroux@renaud-traiteur.org
L'OREE DES BOIS www.loreesdesbois.fr	02 41 77 04 51	contact@loreesdesbois.fr
GRENIER GOURMET www.legreniergourmet.fr	02 41 41 00 78	contact@legreniergourmet.fr

MONTAGE / DÉMONTAGE

EBADGES	P.17
HORAIRES ET ACCÈS	P.17
LIVRAISON DE MARCHANDISES LEVAGE MANUTENTION	P.18



La présence des enfants pendant les périodes de montage
et de démontage est interdite.

Destination Angers se dégage de toute responsabilité
en cas d'accident.

EBADGES MONTAGE / DÉMONTAGE

Ces ebadges sont obligatoires pendant les périodes de montage et de démontage et n'ont aucune validité pendant la manifestation.

À partir du jeudi 7 novembre, seules les personnes badgées auront accès au Salon. Pour des raisons de sécurité et de lutte contre les vols, les gardiens seront habilités à vous demander de présenter votre ebadge.

HORAIRES ET ACCÈS MONTAGE / DÉMONTAGE

Consultez le plan page 8

MONTAGE			ACCES
Jeudi 7	8h - 19h Dernière entrée : 18h		PORTAIL 3
Vendredi 8	8h - 24h Dernière entrée : 21h	L'installation définitive de votre stand devra impérativement être terminée le vendredi soir.	
DÉMONTAGE			
Lundi 11	18h30 - 24h	Attention : à partir du mardi 12 novembre à 12h, nous nous réservons le droit de commencer le démontage des stands (bandeaux, cloisons...).	PORTAIL 3
Mardi 12	8h - 18h		
OUVERTURE DU COMMISSARIAT GÉNÉRAL PENDANT LE MONTAGE			
Jeudi 7	13h30 - 17h30 (si besoin le matin : se présenter à l'administration du Parc des Expositions ouverte de 8h30 à 12h30)		
Vendredi 8	8h - 20h		

DÉMONTAGE : À PARTIR DE 18H30

Pour des raisons de sécurité, les portails du Parc et des bâtiments ne sont ouverts qu'à partir de 18h30. Aucun démontage ne sera autorisé avant.

LIVRAISON DE MARCHANDISES

En cas de livraison de marchandises pour votre stand par un transporteur, vous devez être présent sur le stand à l'arrivée des marchandises afin d'en prendre livraison.

Le Salon ne pourra en aucun cas réceptionner la marchandise qui, si vous êtes absent, sera déposée librement sur votre stand sans contrôle de notre part.

Le Salon et l'assureur n'assument aucune responsabilité pour les avaries, vols, dommages, etc... survenus aux marchandises, matériaux, équipements, personnes, pendant la durée de l'installation, du déménagement et du transport.

ADRESSE DE LIVRAISON :

PARC DES EXPOSITIONS – SALON DU CHEVAL - Route de Paris – 49044 ANGERS CEDEX 01

Hall + n° stand

N° de portable de l'expéditeur :

Préciser la date et l'heure de votre présence à votre transporteur pour réceptionner la marchandise.

LEVAGE MANUTENTION

Pour tous problèmes de levage, manutention, stockage containers etc... contactez :

LOIRE MAINE MANUTENTION : location de chariot **sans chauffeur**

Tél : 02 41 34 73 33 / location@lmm49.com

+ voir liste de prestataires, pages 14-15

ATTENTION :

Les équipes du Parc des Expositions n'effectuent aucun déchargement et rechargement. Nous ne possédons ni transpalette, ni chariot élévateur.



N'oubliez pas
de faire votre
réservation pour
le montage et le
démontage.

PENDANT LE SALON

EBADGES EXPOSANT P.20

RESTAURATION P.20

DISTRIBUTEURS DE BILLETS P.20

EBADGE EXPOSANT

Ebadge Expositant

Ces ebadges vous seront adressés par mail dès que vous aurez réglé le solde de votre facture.

RESTAURATION

- 1 self dans le Grand Palais
- 1 restaurant dans le Hall C
- 2 restaurants dans Ardésia
- Espaces Food'Trucks et Restauration Rapide dans le Grand Palais et Ardésia

Bars et points sandwichs :

- Grand Palais, allée B
- Grand Palais, allée G
- Hall Novaxia
- Galerie de Liaison
- Hall C et Ardésia

DISTRIBUTEURS DE BILLETS



Il n'y a pas de distributeur automatique de billets dans l'enceinte du Parc.

RÉGLEMENTATION

RÈGLES DE SÉCURITÉ ET D'HYGIÈNE CHIENS	P. 22
GESTION DES DÉCHETS, GARDIENNAGE	P. 23
COMMISSION DE SÉCURITÉ	P. 24
DOCUMENTS DE SECURITE INCENDIE A FOURNIR	P. 25
AFFICHAGE DES PRIX	P. 26-27



**VEILLEZ À NE PAS LAISSER D'OBJETS SANS SURVEIL-
LANCE
SIGNALEZ TOUT COMPORTEMENT SUSPECT**

Tél: 07 60 31 47 19

RÈGLES DE SÉCURITÉ ET D'HYGIÈNE À RESPECTER

Port du Ebadge Montage et Démontage : Obligatoire pour accéder au Salon

Port des Equipements de Protection Individuelle :

Chaussures de Sécurité : Il est rappelé que le port des chaussures de sécurité (coquilles + semelle anti-perforation) est obligatoire pour toutes personnes pénétrant sur le site du salon pendant les périodes de montage et démontage.

Casque : Le port du casque est obligatoire pour tous les nacellistes, tous les salariés en situation de travaux superposés et toute tache présentant un risque.

Gants, lunettes de protection pour les taches à risques particuliers



Le levage et le transport de personnel ne peuvent être fait qu'avec des moyens spécifiquement conçus à cet effet :

Documents obligatoires à présenter sur le site

- Fiche de visite périodique de l'engin à jour (moins de 6 mois)
- C.A.C.E.S (Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité)
- Autorisation de conduite sur site de l'employeur
- Certificat médical d'aptitude à jour



Les outillages électriques ou électroportatifs doivent être munis d'un système d'aspiration ou de récupération des poussières pour pouvoir être utilisés à l'intérieur des halls.

Interdiction de fumer dans les halls : au montage - démontage et pendant le Salon

Respecter les allées de circulation : elles doivent rester libres et circulantes pour les secours et les engins de manutention

Assurer en permanence le nettoyage et l'entretien de son stand et de sa zone périphérique

Système d'aspiration : les outillages électriques, fixes ou électroportatifs pour être acceptés dans le hall, doivent être munis d'un système d'aspiration ou de récupération des poussières.



Travail en hauteur : il est obligatoire de toujours utiliser des moyens assurant une protection collective. Les échelles ne doivent pas être utilisées en poste de travail.

CHIENS

Nos amis les chiens ne sont pas autorisés dans l'enceinte du Parc des Expositions, pendant le Salon du Cheval.



Afin de limiter de manière la plus optimale possible l'impact environnemental du salon, et dans le cadre d'une démarche globale Développement durable, Destination Angers propose une gestion des déchets.

Pendant le montage et le démontage

Une unité de tri et de valorisation des déchets sera mise en place pour favoriser le tri et améliorer ainsi de manière significative le pourcentage de déchets recyclés dans le tonnage global de la manifestation : **sur le parking exposants, accès portail 3** (voir plans pages 8-9 : UTV).

Nous vous invitons à trier vos déchets suivant 8 catégories : papiers-cartons / verres / ferrailles / bois / emballages plastiques / biodéchets / tri sélectif / autres déchets non valorisables.

Aucun autre container ne sera installé sur le site.

Vous serez accueilli dans cette unité de tri par une personne en charge de faciliter le bon tri. Un document récapitulatif et un plan d'implantation de l'unité de tri vous seront remis lors de votre arrivée au Parc des Expositions.

Pendant le Salon

A la fermeture du Salon, chaque soir, nous vous demandons de poser dans les allées vos déchets de la journée en séparant les bouteilles du reste des déchets.

GARDIENNAGE

L'organisation du salon se charge de la surveillance générale du salon dans les meilleures conditions mais il s'agit là d'une obligation de moyens et non de résultat.

**Gardiennage à partir du vendredi 8 novembre à 18h,
au mardi 12 novembre à 12h**

Ce dispositif ne concerne en aucun cas la surveillance des aménagements de stand qui demeurent sous la responsabilité exclusive des exposants.

QUELQUES CONSEILS :

- Respecter les horaires d'ouverture aux exposants et ne pas abandonner les stands durant l'ouverture.
- Ne laisser aucun objet de valeur sur les stands en dehors des heures d'ouverture.
- A la fermeture, recouvrir votre stand d'un filet ou bâche (M2) ou fermer l'accès de votre stand.
- Nous attirons votre attention sur les risques accrus de vols pendant les périodes de montage et démontage.

Pendant le Salon

Nous vous conseillons vivement de **sécuriser vos matériels informatiques** et vidéos avec des câbles de sécurité (en vente dans tous les magasins informatiques)

Lors du démontage

Nous vous recommandons vivement de déménager vos objets de valeur dès le lundi soir.

Comme toutes les manifestations similaires, Le Salon du Cheval, et avec lui ses exposants, est tenu de respecter les dispositions de l'arrêté du 23 mars 1965 modifié, du décret N° 731007 du 31 Octobre 1973 et de l'arrêté du 18 Novembre 1987, relatifs à la protection des risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.

En conséquence, nous vous demandons instamment de proscrire l'emploi du polystyrène expansé, de ne remplacer, sous aucun prétexte, les tissus que nous avons utilisés pour la décoration générale et qui correspondent aux normes de sécurité requises.

Consulter le dossier technique sécurité/électricité dans votre espace exposant sur notre site internet.

La société chargée de la sécurité est :

FIRE CONSULTING
Bruno BEUNEUX
Tél. 06 79 21 89 71

La visite de la Commission de Sécurité aura lieu le : vendredi 8 novembre dans l'après-midi.

Vous devrez être présents sur votre stand, ou représentés par une personne qualifiée.

Vos installateurs de stands doivent fournir les procès verbaux de classement au feu des matériaux de décoration utilisés sur les stands.

Pour des aménagements spéciaux, stands à étages etc..., les dossiers de sécurité doivent être fournis.
En page suivante, vous trouverez les matériaux autorisés et les documents à fournir.

DOCUMENTS DE SÉCURITÉ INCENDIE À FOURNIR

En fonction de leur réaction au feu, les matériaux traditionnels présentent les classements conventionnels suivants : (dans ce cas, il n'est pas nécessaire d'apporter la preuve du classement)

M0 ou A normes Européennes = Incombustible
M1 ou B normes Européennes = Non inflammable
M2 ou C normes Européennes = Difficilement inflammable

M3 ou D normes Européennes = Moyennement inflammable
M4 ou E normes Européennes = Facilement inflammable

MATERIAUX	AUTORISE	DOCUMENT A FOURNIR
Bois (ou composite à base de bois) > 18 mm non stratifié	Bois (non stratifié) aggloméré de bois latté contre-plaqué	Néant (matériaux assimilés a M3)
Bois < 18 mm et > 5 mm Bois > 18 mm, stratifié	M3 d'origine ou D normes Européennes	Procès-verbaux M3 (ou Labels sur matériaux)
Contre-plaqué - Aggloméré < 5 mm composite à base de bois	M1 ou ignifugé 2 faces par peintures, vernis, sels d'imprégnation par un applicateur agréé ou B normes Européennes	Procès-verbaux M1 ou certificat d'ignifugation avec nom du produit, notice descriptive, date d'application
Moquettes au sol	Naturel : M4 ou E normes Européennes Synthétique : M3 ou D normes Européennes	Procès-verbaux
Tissus et revêtements textiles muraux	M1 ou ignifugé B normes Européennes	Procès-verbaux ou certificat d'ignifugation avec nom du produit, notice descriptive, date d'application
Matières plastiques (plaques, lettres)	M1 ou B normes Européennes	Procès-verbaux M1
Peintures	Sur support M0 , M1 ou bois autorisé (peinture nitrocellulosique) interdite	Procès-verbaux de support
Décoration flottante (papier, carton)	M1 ou ignifugé ou B normes Européennes	Procès-verbaux ou certificat d'ignifugation avec nom du produit, notice descriptive, date d'application
Décoration florale en matériau de synthèse	M1 d'origine (ignifugation interdite) ou B normes Européennes	Procès-verbaux M1
Décoration collée ou agrafée (papier)	Sans justification si collée sur toute la surface ou agrafée tous les 5 cm en pose fractionnée	
Mobilier	Gros mobilier : M3 ou D Structure légère : M3 ou D Rembourrage : M4 ou E Enveloppe : M1 ou B	Procès-verbaux ou certificat d'ignifugation (sans justificatif si mobilier de location)
Vitrages	Armés, trempés, feuilletés	Procès verbaux, certificats ou justificatifs telles que facture
Autres matériaux	Accord à demander	Réponse écrite du chargé de sécurité

La loi HAMON : formalisation de l'information du consommateur sur son absence de droit à rétractation

Un arrêté publié le 12 décembre 2014 prévoit l'obligation pour les exposants d'afficher dans leur espace « de manière visible pour le consommateur » un panneau informant les consommateurs de leur absence de délai de rétractation.

1. La loi HAMON du 17 mars 2014 a institué l'obligation pour les professionnels exposants d'informer les consommateurs, avant la conclusion de tout contrat, et dans le contrat lui-même, qu'ils ne disposent pas d'un délai de rétractation (article L.121-97 modifié du code de la consommation)

1.1- La loi HAMON du 17 mars 2014 prévoit deux modalités d'information distinctes du consommateur sur son absence de délai de rétractation :

- une information avant la conclusion du contrat ;
- une information dans l'offre de contrat.

« Contrats conclus dans les foires et salons :

« Art. L. 121-97. – Avant la conclusion de tout contrat entre un consommateur et un professionnel à l'occasion d'une foire, d'un salon ou de toute manifestation commerciale relevant du chapitre II du titre VI du livre VII du code de commerce, le professionnel informe le consommateur qu'il ne dispose pas d'un délai de rétractation.

Sans préjudice des informations précontractuelles prévues au premier alinéa du présent article, les offres de contrat faites dans les foires et les salons mentionnent l'absence de délai de rétractation, en des termes clairs et lisibles, dans un encadré apparent.

Les modalités de mise en œuvre du présent article sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'économie.

Tout manquement au présent article est passible d'une amende administrative dont le montant ne peut excéder 3 000 € pour une personne physique et 15 000 € pour une personne morale.

L'amende est prononcée dans les conditions prévues à l'article L. 141-1-2 ».

1.2- L'arrêté du 2 décembre publié le 12 décembre 2014 précise la forme que doit prendre cette information :

- pour l'information avant la conclusion du contrat : un panneau que l'exposant a l'obligation d'afficher sur son espace et dont les normes sont spécifiées par l'arrêté (format A3 - caractère 90);
- pour l'information dans l'offre de contrat : un encadré apparent que l'exposant a l'obligation de mentionner en en-tête du contrat et dont les normes sont spécifiées par l'arrêté qui vient d'être publié (caractère 12).

« Modalités d'information sur l'absence de délai de rétractation au bénéfice du consommateur dans les foires et salons :

« Article 1 - Dans les foires, les salons ou à l'occasion de toute manifestation commerciale relevant du chapitre II du titre VI du livre VII du code de commerce, les professionnels proposant la vente de biens ou la fourniture de services affichent, de manière visible pour les consommateurs, sur un panneau ne pouvant pas être inférieur au format A3 et dans une taille de caractère ne pouvant être inférieure à celle du corps quatre-vingt-dix, la phrase suivante : « Le consommateur ne bénéficie pas d'un droit de rétractation pour tout achat effectué dans [cette foire] ou [ce salon], ou [sur ce stand] » ; le professionnel choisissant la formulation la mieux adaptée.

Article 2 - Les offres de contrat visées à l'article L. 121-97 mentionnent, dans un encadré apparent, situé en en-tête du contrat et dans une taille de caractère qui ne peut être inférieure à celle du corps 12, la phrase suivante : « Le consommateur ne bénéficie pas d'un droit de rétractation pour un achat effectué dans une foire ou dans un salon. »

Article 3 - Les dispositions prévues à l'article 2 entrent en vigueur à compter du 1er mars 2015.

Article 4 - La directrice générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française. »

2. L'arrêté ministériel qui vient d'être publié prévoit l'obligation pour les professionnels exposants d'apposer dans leurs espace, « de manière visible pour le consommateur », une affichette de format A3 (c'est-à-dire le double d'un format A4) informant le consommateur de son absence de délai de rétractation.

Article 1er - « Dans les foires, les salons ou à l'occasion de toute manifestation commerciale relevant du chapitre II du Titre VI du livre VII du code de commerce, **les professionnels** proposant la vente de biens ou la fourniture de services **affichent, de manière visible pour les consommateurs, sur un panneau ne pouvant pas être inférieur au format A3 et dans une taille de caractère ne pouvant être inférieure à celle du corps quatre-vingt-dix, la phrase suivante** : « Le consommateur ne bénéficie pas d'un droit de rétractation pour tout achat effectué dans [cette foire] ou [ce salon] ou [sur ce stand] » ; le professionnel choisissant la formulation la mieux adaptée ».

3. L'arrêté ministériel qui vient d'être publié prévoit également l'obligation pour les professionnels exposants de mentionner, « en en-tête de leurs contrats », un encadré informant le consommateur de son absence de délai de rétractation.

Article 2 - « Les offres de contrat visées à l'article L. 121-97 mentionnent, dans un encadré apparent, situé en en-tête du contrat et dans une taille de caractère qui ne peut être inférieure à celle du corps 12, la phrase suivante : « Le consommateur ne bénéficie pas d'un droit de rétractation pour un achat effectué dans une foire ou dans un salon. »

4. Date d'entrée en vigueur et sanctions

4.1- Date d'entrée en vigueur de ces obligations

L'arrêté prévoit un **report d'entrée en vigueur au 1er mars 2015 pour la mention contractuelle.**

Il ne prévoit **pas de report d'entrée en vigueur pour le panneau affiché ; cette obligation est entrée en vigueur hier (15 décembre 2014)** puisque le délai de droit commun pour l'entrée en vigueur des dispositions d'un arrêté est d'un jour franc à compter de la date de publication (12 décembre 2014). Le Service compétent de la DGCCRF (Bureau 3A), auquel nous nous sommes adressé pour obtenir des précisions sur les conditions de cette entrée en vigueur immédiate, nous a assuré que les agents se borneraient dans les premiers temps à adresser un avertissement et ne verbaliseraient pas les exposants contrevenants.

4.2- Sanctions prévues

Le défaut d'information du consommateur est sanctionné par une amende administrative dont le montant ne peut excéder 3.000 € pour une personne physique et 15.000 € pour une personne morale.

Voir - [Arrêté du 2 décembre 2014 relatif aux modalités d'information sur l'absence de délai de rétractation au bénéfice du consommateur dans les foires et salons](#) - publié au JO le 12 décembre 2014

BON DE COMMANDE - FORMULAIRES

BON DE COMMANDE COMPLÉMENTAIRE **P.29**

**CROQUIS DE POSITIONNEMENT
COMPTEUR ÉLECTRIQUE** **P.30**

ÉLINGUES ET ACCROCHES **P.31**

Avant de passer une commande complémentaire, vérifiez que vous n'avez pas déjà commandé cette prestation.

CODE ENTREPRISE :
.....

NOM OU RAISON SOCIALE :

Adresse :

E.mail :

DESIGNATION	QUANTITE	PU HT	PU TTC	MONTANT
Cartes d'invitation (carnet de 10)		40 €	44 €	
E.Invitations (par lot de 20)		70 €	77 €	
E-badge exposant		10 €	11 €	
ELECTRICITE : TYPE DE BRANCHEMENT «Consommation comprise»				
Mono 2 Kw		182 €	218,40 €	
Mono 4 Kw		246 €	295,20 €	
Mono 6 Kw		340 €	408,00 €	
Tri 6 Kw		375 €	450,00 €	
Tri 12 Kw		446 €	535,20 €	
MOQUETTE				
Pour Stand à la carte/ Stand nu (le m ²)		9,50 €	11,40 €	
SPOTS - Rail de 3 spots (Uniquement pour les stands équipés, stands tourisme et clubs équestres et art & culture)		64 €	76,80 €	
NETTOYAGE (le m ²)		4,60 €	5,52 €	
TOTAL TTC				

Cette demande non accompagnée du règlement sera considérée comme nulle.

Bon de commande à retourner

par courrier, accompagné de votre règlement à l'ordre D'ANGERS LOIRE TOURISME EXPO CONGRES (ALTEC)
ou par mail accompagné de l'ordre de virement à : isabelle.taillandier@destination-angers.com

Paiement par :

par chèque

par virement bancaire à notre banque

Crédit Mutuel Angers :
10278-39449-00025053801 - 47 - CMA Centre d'Affaires
(Merci d'indiquer votre raison sociale dans l'intitulé du virement)

Fait à, le2024

Cachet et signature

Croquis à nous adresser par mail : isabelle.taillandier@destination-angers.com

**Merci de l'enregistrer sous le nom de votre hall, allée, numéro de stand,
IMPERATIVEMENT AVANT LE 18 OCTOBRE 2024**

RAISON SOCIALE :

NOM DU SIGNATAIRE : TELEPHONE :

Hall - Allée - n° de stand :

Vous devez schématiser sur le quadrillage votre stand à l'échelle de votre choix.

Indiquez la position des allées - le nom ou le numéro des stands avoisinants.

Pour information, le compteur sera positionné au sol

DEMANDE D'AUTORISATION ÉLINGUES & ACCROCHES

A retourner avant le 24 octobre 2024

Chaque demande d'accrochage doit être accompagnée **d'un plan côté, orienté et à l'échelle**, matérialisant les éléments à suspendre et leurs points d'ancrage.

Selon votre emplacement de stand, votre demande peut-être refusée pour des raisons de sécurité et de limitation de charges sur nos structures. Dans le cas d'une réponse positive, vous recevrez de notre part les coordonnées de nos prestataires agréés. Vous devrez prendre contact avec eux pour la réalisation de l'accroche.



Aucune accroche possible dans le hall C

RAISON SOCIALE :

RESPONSABLE :

ADRESSE :

.....

TEL : FAX :

HALL : N° STAND : SURFACE : m²

DATE : Signature :

Sollicite, de la part de Destination Angers, l'autorisation de faire installer à la charpente du hall au dessus du stand, des éléments suspendus :

Descriptif des éléments à suspendre :

.....

.....

Poids total certifié :

Poids par élingue (impératif) :

Dimensions :

Hauteur des élingues par rapport au sol du hall :

Nombre d'élingues minimum (à titre indicatif) :

FICHE A RETOURNER AVANT LE 24 OCTOBRE 2024

Salon du Cheval - à l'attention d'Isabelle Taillandier

PARC DES EXPOSITIONS D'ANGERS - Route de Paris - 49044 ANGERS CEDEX 01

isabelle.taillandier@destination-angers.com- Tél : 02 41 93 40 55

Un seul et unique numéro
07 60 31 47 19

En cas d'accident

Indiquer clairement le motif et le lieu précis de l'accident afin de faciliter l'accès des secours.

En cas d'incendie :

Indiquer clairement le motif et le lieu précis de l'incendie afin de faciliter l'accès des secours.
Déclencher l'alarme incendie en percutant les déclencheurs manuels.
Evacuer et se réunir en extérieur sur la terrasse Grand Palais.

NUMÉROS UTILES

POSTE CENTRAL DE SECURITÉ.....	02 41 93 62 73
POSTE DE SECOURS.....	02 41 93 40 59
HOPITAL (Accueil urgence).....	02 41 35 37 12
CENTRE ANTI POISON.....	02 41 48 21 21
CENTRE DE LA MAIN.....	02 41 86 86 41

HORAIRES VISITEURS

Samedi 9 novembre : 10h - 20h

Dimanche 10 novembre : 10h - 20h

Lundi 11 novembre : 10h - 18h

COMMISSARIAT GÉNÉRAL

Dans le Grand Palais

Du jeudi 7 au lundi 11 novembre 2024

Tél : 02 41 93 40 30

Contact techniques :

Maria POINEL : 02 41 93 40 40

maria.poinel@destination-angers.com

Contact commercial :

Yves DEREDEC : 02 41 93 40 46 / 06 83 32 26 24

yves.deredec@destination-angers.com

Contact administratif :

Isabelle TAILLANDIER : 02 41 93 40 55

isabelle.taillandier@destination-angers.com

COMMISSION DE SÉCURITÉ

Visite de la Commission de Sécurité :

vendredi 8 novembre par la société

FIRE CONSULTING,

Chargé de Sécurité : Bruno BEUNEUX

06 79 21 89 71

DISTRIBUTEURS DE BILLETS

Il n'y a pas de distributeurs de billets dans l'enceinte du Parc.

HORAIRES MONTAGE - DÉMONTAGE

MONTAGE - ACCES PORTAIL 3	
Jeudi 7	Vendredi 8
8h - 19h Dernière entrée à 18h	8h - 24h Dernière entrée à 21h

DÉMONTAGE - ACCES PORTAIL 3	
Lundi 11	Mardi 12
18h30 - 24h	8h - 18h
Pour des raisons de sécurité, les portails du parc et des bâtiments ne seront ouverts qu'à partir de 18h30 le lundi 11. Aucun démontage ne sera autorisé avant.	

GARDIENNAGE

**A partir du vendredi 8 novembre à 18h
au mardi 12 novembre à 12h**

ACCÈS AUX PORTAILS . PAGE 17

LISTE DES PRESTATAIRES . PAGES 14-15

BORNES DE RECHARGE VOITURE ÉLECTRIQUE

. PAGE 7



En application du plan d'urgence sur le territoire national, Destination Angers met en place un dispositif renforcé de sécurité au sein du Parc des Expositions.

Ainsi, pour le Salon, des mesures particulières sont mises en place :

- Renforcement du personnel de sécurité.
- Fouilles de sacs et palpations individuelles si nécessaire.
- Réglementation plus stricte des accès et parkings :
 - restriction de certaines zones de parking,
 - contrôle systématique et renforcé des droits d'accès.

Veillez à bien vous munir de vos badges exposants. Nous vous rappelons à ce sujet que tout occupant d'un véhicule entrant dans l'enceinte du Parc des Expositions, doit être porteur d'un badge d'accès à la manifestation.

- Stockage en extérieur des valises visiteurs.

Destination Angers s'associe à la **déclaration commune des acteurs de l'événement** diffusée par l'UNIMEV - Union Française des Métiers de l'Événement

